

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS – N°111/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le deux octobre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Houdanais légalement convoqué, s'est réuni à Richebourg sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TÉTART.

**Date de la
convocation :**
24/09/2024

Date d'affichage :
24/09/2024

**Nbre de conseillers en
exercice : 56**

**Ouverture de la
séance :**
Nbre de présents : 41

37 Titulaires,
4 Suppléants

Nbre de pouvoirs : 3

Nbre de votants : 44

Secrétaire de séance :
Julien RIVIÈRE

Étaient présents :

Mrs RAIMONDO (à compter du point n°98), FEREDIE, NEDELLEC, MAILLIER, ROULAND, GEFFROY, SETIAUX, BARON, ANDRIN, GILARD, LANDRY, CADOT, DUVAL Guy, TÉTART, LEHMULLER, HUARD, COLLET, DUVAL Georges, VERPLAETSE (à compter du point n°97), BARROSO (à compter du point n°97), MAROT (à compter du point n°97), MYOTTE, LEFEBVRE, PFLIEGER, RIVIERE Julien, LE BAIL, ROBIN, PASDELOUP, Mmes LUCAS, LE ROUX, HODIESNE, JEAN, SIWICK, MOULIN, LEBRUN, DEBLOIS CARON, DEBRAS, ROBERT, CHIRADE (à compter du point n°97), LE CADRE TOUZEAU (à compter du point n°97), COURTY.

Étaient absents ayant donné pouvoir :

M. TANCRÈDE délégué titulaire a donné pouvoir à Mme JEAN, M. BAZONNET délégué titulaire à M. TÉTART, M. RIVIÈRE Dominique délégué titulaire à M. RIVIERE Julien.

**OBJET : ZAE DE LA PREVOTE A HOUDAN – CONVENTION SICAE-ELY DE MISE A
DISPOSITION D'UN TERRAIN POUR UN POSTE DE TRANSFORMATION**

Le Conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité, notamment l'article 18 ;

Vu la loi 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains ;

Vu la loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 Urbanisme et Habitat ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral 97/19/DAD des 23 et 30 décembre 1997 portant création de la Communauté de Communes du Pays Houdanais transférant notamment la compétence obligatoire « Développement économique » ;

Vu l'arrêté préfectoral n°78-2022-02-24-00002 en date du 24 février 2022, portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Houdanais, conformément à l'article L.5211-5-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations n°26/2023 et n°27/2023 du 11 avril 2023, décidant d'acquérir des terrains situés dans la ZA de la Prévôté, appartenant aux conjoints KLEIN à Houdan et au groupement Foncier Agricole M et MC à Houdan, soit une surface d'environ 41 000 m² (parcelles ZH 0017 et ZH 0018) ;

Considérant le permis d'aménager PA 078 310 23 M0005 obtenu le 6 mars 2024 et l'avis du concessionnaire des réseaux électriques SICAE-ELY indiquant qu'il sera nécessaire de procéder à une extension du réseau HTA et de créer un poste de transformation électrique dont le coût sera supporté à 60 % par la CC Pays houdanais ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1 : Approuve la convention de mise à disposition d'un terrain pour un poste de transformation de courant électrique, ci-annexée.

ARTICLE 2 : Autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention avec la SICAE-ELY.

ARTICLE 3 : Autorise la réalisation des travaux d'extension du réseau HTA et la création d'un poste de transformation électrique avec une prise en charge de 60 % par la CC Pays Houdanais.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture, le 3 octobre 2024
Publiée ou notifiée, le 3 octobre 2024

A Maulette, le 3 octobre 2024
Le Président,
Jean-Marie TÉTART



Le secrétaire de séance,
Julien RIVIÈRE

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président
Jean-Marie TÉTART



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.